

Votation communale du 23 avril 2023

Crédit d'engagement en faveur de la construction d'un complexe « Santé et Petite enfance » autour du centre scolaire

Complément à la brochure d'information

Réponses aux questions

Foire aux Questions - FAQ

Pourquoi la population est-elle appelée à se prononcer au travers d'une votation communale et non par une décision lors d'une séance extraordinaire de l'Assemblée primaire ?

Plusieurs raisons expliquent ce choix du conseil communal.

La raison la plus évidente est liée au montant du crédit d'engagement. Cette demande d'une enveloppe de 11.5 millions de francs est exceptionnelle dans l'histoire communale. Aussi, informer la population lors d'une assemblée primaire et demander à la population de se positionner immédiatement semblait un peu cavalier au vu des enjeux. Dans cette même optique, faire des séances d'information préliminaires aurait privé l'assemblée primaire décisionnelle d'une grande partie de son contenu. De plus, notre salle de gymnastique, la plus grande que nous ayons, ne peut que difficilement accueillir plus de 300 personnes. Permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer via une votation par correspondance s'est alors dessiné comme la solution la plus légitime.

L'absence de votation fédérale ou cantonale jusqu'en juin a entraîné la mise sur pied d'une votation communale ad hoc. Attendre deux mois pour la prochaine échéance fédérale n'a pas semblé pertinent, les informations nécessaires à la prise de décision étant déjà réunies et compte tenu de l'objectif de mettre rapidement à l'enquête en vue d'un démarrage des travaux aussi vite que possible (printemps 2024).

Pourquoi les coûts ont-ils pris l'ascenseur par rapport aux informations publiées périodiquement sur ce projet dans le bulletin d'information communal ?

Cette question est effectivement fondamentale, l'objectif du conseil communal ayant toujours été de contenir l'ampleur de l'investissement. À ce titre, la première étude de faisabilité se limitait à définir les besoins de surfaces pour la partie médicale et les structures d'accueil. Des besoins nets avaient ainsi été estimés, sans suffisamment tenir compte des espaces de circulation par exemple. Le budget de départ avoisinait ainsi les 4 millions de francs.

Au moment de l'établissement du cahier des charges pour le concours d'architecture (procédure obligatoire), en été 2021, les programmes pour les locaux ont été précisés, sur la base des directives cantonales pour l'accueil de la petite enfance et de l'intérêt manifesté pour un regroupement de l'offre médicale et paramédicale, augmentant partiellement les besoins initiaux. Les besoins en abris antiatomiques ainsi que les contraintes et opportunités liées aux extérieurs se sont aussi ajoutées. Le service cantonal qui nous a accompagné dans cette procédure a conclu que le programme demandé atteignait un budget minimal de 6.1 millions de francs (montant déterminant retenu dans le cadre de cette procédure).

Au moment du jugement du concours d'architecture, il a été confirmé qu'il n'était pas possible de choisir un projet seulement en fonction du coût du projet déposé. Cette information n'était d'ailleurs pas disponible à ce moment-là, les projets étant comparés entre eux par rapport à la fonctionnalité des propositions ainsi que leur

taille (nombre de m², volume en m³). Les experts impliqués dans le jury aux côtés des représentants communaux ont cependant rapidement mis en exergue qu'aucun des projets déposés ne semblait a priori entrer dans l'enveloppe financière prévue. De manière plus réaliste, compte tenu également des augmentations constatées depuis le covid dans le marché de la construction, le budget réel était plutôt autour des 8 millions de francs.

Le projet lauréat a été retravaillé depuis l'issue du concours. Le maximum a été fait pour limiter les volumes, tout en optimisant la fonctionnalité des espaces en intégrant directement les futurs utilisateurs. Le budget du projet a seulement pu être établi correctement après ce travail préparatoire qui a eu lieu au deuxième semestre 2022. Ce qui est réellement et concrètement liés aux bâtiments atteint aujourd'hui en effet le budget de 8 millions (estimations des coûts basées sur un prix de 1400.-/m³ après comparaison avec des bâtiments similaires récemment réalisés).

Dernier élément important pour le budget total : les contraintes du terrain ont également été examinées et ont réservé une dernière série d'interrogations faute de forages exploratoires. Les archives des travaux du centre scolaire laissent toutefois présumer de travaux préparatoires conséquents et coûteux, ce qui a nécessité le rajout d'un montant prévisionnel de 1.5 million de francs pour cet aspect. Espérons que tout ne soit pas nécessaire au moment du lancement des travaux.

Les coûts du projet sont finalement résumés dans le tableau ci-dessous. Il comprend aussi les extérieurs et d'autres éléments non budgétisés préalablement (notamment taxes et imprévus), soit env. 1.5 million de francs de plus.

Répartition du coût de construction selon le programme

Programme	Estimatif des coûts
Travaux préparatoires et travaux spéciaux*	1 500 000
Abri PC	1 365 000
Nursérie / crèche	1 830 000
Salle multi-usage	930 000
UAPE et cuisine	513 000
Centre médical	997 000
Centre paramédical	716 000
programme annexe (WCs publics, concierge...)	150 000
Communs, circulation et techniques	1 545 000
Aménagements extérieurs	375 000
Frais secondaires et TVA	764 000
Divers et imprévus	315 000
TOTAL TTC	11 000 000

* Les travaux préparatoires ne peuvent pas être déterminés sans sondage du terrain et rapport géotechnique. En attendant la disponibilité de ces données, une réserve de CHF 1'500'000 HT est prévue.

Le budget total atteint ainsi les 11 millions de francs.

Le crédit d'engagement demandé à la population d'Evolène est de 11.5 millions, afin d'avoir un peu de marge, le montant dédié aux divers et imprévus étant notamment bien inférieur à ce qui est habituellement pris en considération dans un projet d'une telle envergure. Nous serions évidemment heureux si finalement une partie de cette enveloppe budgétaire ne devait pas être utilisée. Nous veillerons quoi qu'il en soit à une utilisation raisonnable et justifiée des fonds mis à disposition.

La Commune d'Evolène peut-elle se payer un tel projet ? Quel est l'impact sur les finances communales ? La réalisation de ce projet bloque-t-elle d'autres investissements ces prochaines années ?

Oui, la commune d'Evolène peut financer ce projet ! En premier lieu grâce à la fortune accumulée depuis plusieurs années. À ce jour, la commune possède en effet une fortune nette d'env. 9 millions de francs (état au 31.12.2021 – les comptes 2022 étant en cours de bouclage). Ces dernières années, sans réalisation de projets conséquents, la fortune a crû d'env. 2 millions par an. Aussi, la commune va pouvoir puiser en premier lieu dans ses réserves. Le seul autre crédit d'engagement ouvert à ce jour est celui dédié à « Clos-Lombard » pour la construction d'un nouveau bâtiment polyvalent à la place des vestiaires du FC Evolène (2.5 millions).

IMPORTANT : Un crédit d'engagement n'est pas un emprunt ! Le crédit d'engagement représente une enveloppe budgétaire allouée à un projet se réalisant sur plusieurs années. Les montants ainsi engagés sont repris dans le budget annuel mais bénéficient ainsi d'une validation préalable afin d'aller au bout d'un processus engagé.

La réalisation de ce projet aura évidemment un impact sur les finances communales. Mais compte tenu de la situation présentée ci-dessus, aucune augmentation fiscale n'est nécessaire pour le financer. La dette communale après réalisation de ce projet restera dans une fourchette acceptable (endettement par habitant modéré) qui ne nécessitera pas de réajustements immédiats.

Il est surtout important de noter que cette réalisation ne représente pas seulement une dépense, mais un investissement pour le futur d'Evolène. Un investissement afin de maintenir des conditions de vie attractive, avec des services de santé et d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins de notre société. Un maintien de la population résidente permettra de conserver des revenus fiscaux indispensables à tout développement futur.

Les autres projets à venir, notamment les projets touristiques, sont tributaires de la santé financière communale et de son évolution démographique. En ce sens, ils sont complémentaires et non en concurrence.

La mise en location de la partie prévue pour la santé permettra de plus de tirer un revenu par rapport à l'investissement réalisé et d'atteindre à terme un retour sur investissement. Le but n'est pas que la collectivité fasse du profit, mais qu'elle s'y retrouve en compensant au fil des ans l'investissement initial.

La plupart des autres dépenses sont obligatoires pour la commune.

- En effet, développer des infrastructures adaptées pour notre service communal des structures d'accueil, dont l'activité ne cesse d'augmenter, est une absolue nécessité. Elle le restera même en cas de refus, au risque sinon de voir ce service disparaître, au même titre que les familles qui en sont dépendantes, ainsi que les places de travail qui y sont liées.
- Concernant les abris, la commune est en manque réel d'espaces et toute nouvelle construction publique se verra contrainte de construire ces sous-sols particuliers. À défaut, il faudra imposer cela dans des constructions privées, ce qui ne manquera pas d'avoir un coût difficilement acceptable, l'entier de la réalisation n'étant pas subventionné (seulement 1200.-/m²). Ces locaux, bien que coûteux, représentent, en plus de la plus-value sécuritaire en cas de catastrophe, une opportunité pour offrir des locaux de stockage aux multiples sociétés qui en font régulièrement la demande et pour lesquelles la commune ne peut répondre favorablement.

Pourquoi la commune collabore-t-elle uniquement avec les nouveaux médecins ayant récemment ouvert le Cabinet médical du Val d'Hérens et non avec d'autres acteurs de la santé établis sur le territoire communal ?

Lors des discussions préliminaires liées à un partenariat public-privé avec un complexe hôtelier (2018-2020), puis au moment de l'étude de faisabilité (2020-2021), la commune a sondé l'intérêt des professionnels de la santé, en s'appuyant notamment sur un bureau spécialisé. Des contacts et rencontres ont également eu lieu avec tous les professionnels en activité dans la commune, en présence autant que possible des élus communaux concernés.

Compte tenu de l'intérêt particulier affiché par deux jeunes médecins établis dans la vallée, il était évident qu'on ne pouvait laisser passer cette opportunité. Le déploiement d'un projet de construction prenant du temps, une solution transitoire a été mise sur pied sur la base d'une convention de partenariat, afin de combler une lacune objective de l'offre locale et de répondre rapidement à la demande de la population. Aussi, actuellement déjà, la commune loue des locaux dans un immeuble et les sous-loue au Cabinet médical du Val d'Hérens, dans l'attente de pouvoir lui proposer un nouveau bail dans les locaux neufs et forcément mieux adaptés.

Toutefois, la volonté de la commune d'Evolène et la justification de son implication sont simples : construire des locaux adéquats et performants, afin de les louer à des professionnels voulant s'impliquer localement, pérennisant ainsi l'offre médicale et paramédicale sur le long terme. Mais cela se fait déjà et continuera à se faire en complémentarité avec l'offre déjà existante dans la commune. C'est pourquoi il n'a par exemple pas été prévu d'espace pouvant accueillir une pharmacie, la présence d'un cabinet de groupe supplémentaire dans la commune offrant à ce titre la meilleure garantie de maintien de la pharmacie actuelle si importante pour notre commune.

Si le projet est accepté, les discussions reprendront efficacement avec les différents professionnels de la santé intéressés à une potentielle intégration dans la future « Maison de la santé » (médecins, physiothérapeutes, dentiste, spécialistes, etc), en

discussion avec le Cabinet médical partenaire. Toutefois, compte tenu de l'épée de Damoclès d'un potentiel refus populaire jusqu'à présent, il n'a pas été jugé pertinent d'en faire plus à ce stade avec les autres acteurs. L'envie et l'engagement des médecins du Cabinet médical du Val d'Hérens représentent toutefois la force de ce projet, qui n'aurait pas le même sens si cette construction était proposée à la population avec le risque que les locaux restent inoccupés, comme cela a parfois été le cas dans d'autres communes par exemple, faute d'intégration dès le départ. Les comparaisons intercommunales nous l'ont montré.

La commune d'Evolène entend-elle s'impliquer pour garantir qu'il y ait à terme une bonne répartition des spécialités médicales et paramédicales œuvrant dans le centre ? Que faire si un jour une spécialité est présente en nombre et exclue certains prestataires du centre faute de place, ce qui serait dommageable pour les habitants avec une offre moins diversifiée ?

Dans l'idéal, la commune souhaiterait se limiter à un rôle de propriétaire louant ses locaux à une (ou plusieurs) sociétés médicales ou paramédicales, de sorte que le choix des partenaires et l'organisation revienne aux personnes qui travaillent quotidiennement au sein de ces murs. De plus, il semble que notre situation géographique en fond de vallée nous préserve plus qu'ailleurs de ce risque, puisque la demande locale dictera l'offre. Toutefois, il est évident que des discussions auront lieu cas échéant avec les partenaires, le contrat de bail servant aussi d'outil de discussion pour un éventuel rééquilibrage.

Pourquoi n'a-t-on pas favorisé la réalisation d'un centre de santé à l'échelle de la vallée plutôt que de proposer une solution locale qui n'engage que des contributions financières de la part des Evolénards ?

Cette question a été traitée par une commission intercommunale il y a quelques années. Si la nécessité d'accueillir un tel centre de santé a été soulignée compte tenu du besoin de prise en charge médicale dans toute la vallée, un consensus n'a pas été trouvé pour une localisation des locaux ni pour le démarrage d'un projet commun (des initiatives publiques ou privées existant dans plusieurs communes). La commune d'Evolène n'a pas souhaité attendre un éventuel revirement, l'opportunité s'étant présentée avec l'intérêt concret de médecins.

L'avantage de cette situation aujourd'hui est d'offrir un service sur notre territoire, qui limite ainsi les déplacements de nos citoyens et attire ceux des communes avoisinantes, dont la présence profitera à d'autres commerces par exemple (pharmacie, cafés-restaurants, alimentation...). Malgré la « tradition médicale » d'Evolène, il est peu probable que le territoire d'Evolène ait été retenu pour la construction d'un centre intercommunal financé par toutes les communes, la centralisation ou le flux des pendulaires vers la plaine étant davantage recherchés.

De plus, l'investissement pour la partie santé représente certes une sortie d'argent initiale, mais l'encaissement d'un loyer n'en fait pas sur le long terme une charge importante pour le contribuable. Le retour sur investissement, la création de places de travail puis les retombées indirectes justifient ainsi l'initiative communale.

En cas d'acceptation, à quelle date prévoit-on l'ouverture du centre de santé et des nouvelles structures d'accueil ?

Si le projet est accepté, l'objectif est de mettre à l'enquête à la fin de l'été, en vue d'obtenir une autorisation de construire, si tout va bien, au printemps 2024, afin de commencer de suite les travaux. La construction devrait durer 2 ans, avec une ouverture possible début 2026.

Pourquoi le jury a-t-il choisi ce projet de construction lors du concours d'architecture ? La population n'aurait-elle pas pu se prononcer sur le choix du projet à ce moment-là ?

Compte tenu de l'envergure des besoins, la commune d'Evolène, soumise à la loi sur les marchés publics, devait passer par un concours d'architecture. Cette procédure est régie par de nombreuses prescriptions officielles et fait l'objet d'un règlement SIA précis. En particulier, ce dernier exige que le concours soit jugé par un Jury ad hoc et que la majorité des membres du Jury soient des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du maître de l'ouvrage (la commune d'Evolène). Aussi, la commune a pu compter sur l'appui du Service cantonale de l'immobilier et du patrimoine de l'Etat du Valais (SIP) ainsi que sur des architectes et ingénieurs externes. Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils ont exprimé dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Economie générale du projet ;
- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurales et spatiales du projet ;
- Expression architecturale, adéquation au thème.

Aussi, il n'était pas possible que le choix du projet revienne à la population par rapport aux propositions soumises dans le cadre du concours (30 projets déposés au final).

Le projet lauréat s'est distingué par la fonctionnalité des espaces, la plus-value de la salle multiusage en prolongement de la salle de gym actuelle et les solutions qu'il amenait aux flux de circulation (véhicules et piétons), notamment les accès plain-pied tant pour le centre médical que pour la crèche-nurserie. La réalisation d'un bâtiment à côté de la salle de gymnastique a été saluée pour l'amélioration architecturale du site qui semblait inachevé et le renforcement de la sécurité de notre grande salle communale (opportunité pour mettre en conformité aux normes sismiques, feu, etc.). La réalisation d'un bâtiment de faible hauteur pour la crèche-nurserie permet aussi d'éviter d'apporter de l'ombre à l'école et de limiter l'impact visuel pour le voisinage, tout en offrant aux jeunes enfants un rapport de proximité immédiate entre l'intérieur et la nature environnante.

Les aspects esthétiques, notamment la matérialité des façades par exemple, n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Les architectes veillent toutefois à l'intégration, sont sensibles au patrimoine bâti local et s'en inspirent pour proposer la suite.

L'objectif à ce stade est donc bien de se prononcer sur la fonctionnalité du projet et non sur la correspondance avec les goûts personnels de chacun.

Les éléments de la place de jeux qui devront être enlevés pour laisser place au nouveau bâtiment de la crèche-nurserie seront-ils supprimés ou réaffectés ailleurs ?

Dans la mesure du possible, ils seront réimplantés sur le site du centre scolaire. Les emplacements exacts n'ont pas encore été définis. En cas de difficulté à réinsérer l'un ou l'autre objet, ce dernier sera réutilisé sur un autre espace de jeux de la commune.

À noter que les extérieurs profiteront aussi de nouvelles installations, notamment pour les plus jeunes, à proximité de la crèche-nurserie. L'objectif n'est donc pas seulement de maintenir l'existant, mais également d'améliorer l'offre future.

Les espaces extérieurs, notamment les terrains de jeux, ont l'air d'être particulièrement bien dessinés et délimités sur les plans. Profiteront-ils réellement d'une amélioration concrète ?

Depuis sa conception, l'idée du projet était de venir compléter l'offre en construisant dans la zone d'utilité générale déjà en main communale au bas du village. Toutefois, il était clair depuis le départ que les nouvelles installations ne devaient pas prêter à des installations existantes, notamment les aires de jeux très prisées par notre jeunesse. Le concours demandait par exemple le maintien du terrain de foot dans les proportions actuelles, ou, cas échéant, sa réimplantation sur le site. Aussi, les terrains de foot et baskets seront bien maintenus. Toutefois, aucun budget particulier n'a été prévu pour un marquage particulier ou un changement de revêtement de sol.

Pour information, une estimation grossière avait été demandée il y a quelques années en vue de la réalisation d'un terrain synthétique qui aurait également profité au FC Evolène, mais cela s'est avéré plus cher qu'imaginé (un peu moins d'un million de francs), ce qui avait conduit à l'abandon de cette idée.

La piste de ski de fond pourra-t-elle continuer à passer devant le centre scolaire même après la construction de la crèche-nurserie ?

Oui, cela était une condition ferme dès le début. Les amateurs pourront de plus profiter des WC publics construits dans la cour, ce qui représentera sans aucun doute une amélioration appréciée, également pour les utilisateurs de la place de jeux.

Ce projet propose une nouvelle salle multiusage. Or c'est également le cas pour le projet dit « de Clos-Lombard », qui offrira une salle polyvalente en plus des vestiaires et cantine du football-club et des toilettes publiques. N'y a-t-il pas un doublon ?

Il y a en effet 2 salles multiusages ou polyvalentes prévues. La conception de ces projets reposaient dans les 2 cas sur une sous-dotation communale en matière d'espaces de rencontre. Les sociétés locales et autres groupes d'intérêt sont régulièrement confrontés à ce manque, la salle de gymnastique étant quasi constamment réservée et la salle de cinéma ne pouvant répondre à tous les besoins. Aussi, prévoir deux espaces supplémentaires n'a pas semblé excessif, d'autant que les utilisations possibles sont en partie différentes :

- Nouvelle salle multiusage du centre scolaire :
 - o Utilisation n°1 : Cantine scolaire – tous les jours de semaine à midi.
 - o Utilisation possible surtout en dehors des heures d'école et d'ouverture du centre médical et paramédical (soirs et weekends)
 - o Activités prioritairement ciblées : Besoins de grands espaces, en connexion avec la salle de gym existante / Salle de réunion / Activités nécessitant une utilisation de la cuisine
- Nouvelle salle polyvalente de Clos-Lombard (place de parc, à côté de l'office du tourisme) :
 - o Utilisation possible en tout temps
 - o Connexion au village
 - o Accessibilité facilitée (places de parking en tout temps)
 - o Activités prioritairement ciblées : Séminaires et autres rassemblements en journée / Activités sportives / Accueil de jour

Le projet de chauffage à distance (CAD) n'est pas coordonné à cette demande de crédit. Aussi, comment est-il prévu de chauffer le complexe à ce jour ? La pose de panneaux solaires est-elle envisagée.

Le chauffage à distance fera en effet l'objet d'une prochaine décision de l'Assemblée primaire, le projet n'étant pas mûr à ce jour.

Cela pourra toutefois encore être pris en compte dans la demande d'autorisation de construire, les locaux de la centrale de chauffe ayant été prévus sous la crèche-nurserie en vue d'accueillir les pompes à chaleur (PAC) reposant sur un système utilisant l'eau de la nappe souterraine pompée en contrebas du village grâce à un forage profond. Le choix de ce mode de chauffage et sa concrétisation en un CAD public résultent des excellents résultats provenant d'un forage exploratoire privé. Cette option reste donc la piste privilégiée à ce jour.

En cas de refus populaire du CAD ou d'abandon du projet, il serait possible de connecter les nouveaux bâtiments au système de chauffage du centre scolaire. Ce dernier étant toutefois basé sur le fossile (mazout), il s'agira toutefois d'entrevoir à moyen terme un changement d'énergie, le mode de chauffage actuel ayant été laissé jusqu'à maintenant compte tenu de la perspective du CAD.

La commune d'Evolène prend en effet au sérieux son rôle d'exemplarité dans la transition énergétique actuelle, comme le prouve l'obtention du label Cité de l'énergie. Aussi, il est évident que des panneaux solaires seront posés en toiture du bâtiment accueillant le centre de santé, l'UAPE et la salle multiusage. Concernant la crèche-nurserie, une pesée des intérêts sera effectuée au regard de l'intégration dans le site et du cadre légal.